

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 4 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/98/4/2

24 mars 1998

ORIGINAL: ANGLAIS

SCHÉMA DE STRATÉGIE DE PAYS - NÉPAL

RÉSUMÉ

Le Népal fait partie des pays les moins avancés (PMA), avec un revenu par habitant de 200 dollars et un classement au 154^{ème} rang sur 174 pays en 1997 (Rapport sur le développement humain). La croissance réelle de l'économie est lente et irrégulière; le revenu par habitant n'a augmenté que de 0,9 pour cent par an pendant la période 1964-94. On estime que l'incidence de la pauvreté est passée de 31 pour cent en 1977-78 à environ 45 pour cent en 1996. Le Népal se situe derrière les pays voisins non seulement sur le plan du progrès économique mais également au niveau des principaux indicateurs humains. Les femmes constituent le groupe le plus désavantagé au regard de tous les indicateurs de développement socio-économique, comme par exemple l'espérance de vie, l'alphabétisation, l'état nutritionnel et le taux de scolarisation.

La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs déclarés du neuvième Plan quinquennal, mis en place pour la période 1997-2002. Dans une perspective à long terme de 20 ans, le Plan s'est fixé, entre autres objectifs, de réduire la pauvreté et de créer des emplois.

L'aide alimentaire du PAM restera ciblée sur les ruraux pauvres, les femmes, les enfants et les groupes désavantagés et socialement marginalisés, et s'articulera autour de trois thèmes principaux. Le premier s'attachera à renforcer la sécurité alimentaire de la population cible en élargissant la base de production des petits agriculteurs, ce qui sera réalisé avec l'appui du projet en cours du PAM visant à améliorer l'infrastructure rurale (Népal 5572.00). Le deuxième thème touche à la dimension sociale et comprend la poursuite de l'aide que le PAM apporte actuellement au secteur de l'éducation et une nouvelle intervention sous la forme d'un programme de santé maternelle et infantile (SMI), en coordination avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), afin de traiter le problème des taux élevés de mortalité et d'infirmité infantiles et maternelles. Enfin, du fait des phénomènes répétés de sécheresse, d'inondations et de glissements de terrain dans un environnement de montagnes, des secours d'urgence s'avéreront inévitablement nécessaires.

Le schéma de stratégie de pays constituera la base du futur programme de pays, qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 1999. Non compris les besoins des interventions prolongées de secours (IPS), on estime à 150 000 tonnes (dont 50 000 tonnes réservées à l'aide d'urgence) la quantité de vivres requise par le programme de pays pour une période de cinq ans.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Cheng-Hopkins tel.: 6513-2209

Coordonnateur de programmes: T. Araia tel.: 6513-2359

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



INTRODUCTION

1. Le Népal est un royaume de l'Himalaya, dépourvu de littoral, entouré par la Chine au nord et l'Inde à l'ouest, au sud et à l'est. C'est essentiellement un pays de montagnes, avec des sous-classifications comprenant des distinctions entre les régions de collines et de montagnes. Les plaines basses du *terai*, où habite environ la moitié de la population, ne représentent que 23 pour cent de la superficie totale du pays.
2. La physiographie séduisante, avec les sommets élevés de l'Himalaya, contraste toutefois avec une situation désastreuse sur le plan économique et social. Le Népal est l'un des pays les moins avancés (PMA)¹ dans le monde, avec un revenu par habitant de 200 dollars² et, dans le Rapport sur le développement humain de 1997, il est classé au 154^{ème} rang sur 174 pays. La croissance économique réelle est lente et irrégulière, et le revenu par habitant n'a augmenté que de 0,9 pour cent par an pendant la période 1964-94. On estime que l'incidence de la pauvreté est passée de 31 pour cent en 1977-78 à environ 45 pour cent en 1996. Environ 80 pour cent de la population n'a pas accès à l'assainissement et près de la moitié est privée d'eau potable. Le Népal se situe derrière les pays voisins, non seulement sur le plan du progrès économique, mais également au niveau des principaux indicateurs humains comme l'alphabétisation des adultes, la mortalité maternelle et infantile, la consommation alimentaire, la disponibilité d'eau potable, l'assainissement et les services de santé.

L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LA PAUVRETE ET LA FAIM

Insécurité alimentaire à l'échelon national

3. L'insécurité alimentaire a augmenté progressivement, du fait essentiellement que le taux de croissance démographique (2,5 pour cent par an) dépasse celui de la production vivrière (2,3 pour cent par an). Les disponibilités alimentaires globales ont diminué régulièrement au cours des dernières décennies. Dans les années 70, les disponibilités alimentaires par habitant étaient estimées à 310 kilogrammes; au cours des années 80, elles sont tombées à 290 kilogrammes, et elles ont continué de reculer dans les années 90 pour s'établir à 270 kilogrammes. On estime que 36 pour cent de la population a une consommation inférieure aux besoins énergétiques minimaux, et que le tiers inférieur de la population ne consomme que 75 à 80 pour cent du minimum requis. Compte tenu des dotations en ressources du pays, les perspectives agricoles ne sont guère rassurantes. Selon une projection à 10 ans de la situation alimentaire, basée sur les estimations actuelles des taux annuels de croissance démographique et de production vivrière, le bilan alimentaire du Népal présentera encore un solde négatif de plus de 250 000 tonnes en 2002/3

¹ Le Népal entre également dans la catégorie des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), tels que définis par la FAO.

² Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En janvier 1998, un dollar E.-U. équivalait à 63 roupies népalaises.



(Rapport sur le Programme spécial pour la sécurité alimentaire au Népal (SPIN), FAO, 1996).

4. Cependant, l'insécurité alimentaire au niveau national ne donne pas d'indication sur l'ampleur et la structure des déficits vivriers à l'échelon de la région ou du district, qui tendent à s'aggraver. On estime que 32 districts sur un total de 75 présentaient, en 1975, un déficit alimentaire. Selon les dernières estimations, leur nombre s'élèverait aujourd'hui à 45. La répartition est claire - la plupart des districts situés dans les régions de montagnes et de collines présentent des déficits vivriers prolongés. Ces déficits affectent l'ensemble des 16 districts dans la région de montagnes, 33 des 39 districts de la région de collines, et seulement six des 20 districts du *terai*. Les estimations du déficit vivrier présentent d'importantes variations. La politique de frontière ouverte avec l'Inde, en ce qui concerne les flux de produits, rend difficile l'estimation des déficits réels. Toutefois, selon des informations du Ministère des approvisionnements, les importations alimentaires ont augmenté considérablement. Les importations alimentaires totales officielles sont passées d'environ 31 000 tonnes en 1990/91 à quelque 67 000 tonnes en 1996, dont environ 78 pour cent représentent des achats commerciaux et 22 pour cent de l'aide alimentaire. Compte tenu du niveau actuel de croissance de la production vivrière et de la persistance probable d'un déficit des disponibilités alimentaires, la facture annuelle des importations alimentaires devrait atteindre près de 65 millions de dollars (aux prix actuels) au début du 21^{ème} siècle.
5. L'incapacité à assurer une alimentation adéquate est de loin la manifestation la plus directe de la pauvreté à l'échelon du ménage; la santé, l'habillement et le logement arrivent immédiatement après. Les estimations concernant la pauvreté sont toutefois très variables, car elles sont fonction des diverses définitions du seuil de pauvreté¹. Au niveau d'une répartition géographique, l'incidence de la pauvreté est élevée dans les zones où, du fait de leur éloignement, l'infrastructure est insuffisante, ce qui se traduit par un coût élevé des services, une faible rentabilité des investissements et une absence d'équipements communautaires. Une équipe spéciale de la Commission nationale de planification chargée de la lutte contre la pauvreté (1992) a identifié quatre variables infrastructurelles permettant de délimiter dans l'espace la pauvreté: a) accès local aux services de base comme école, poste, dispensaire, centres vétérinaires, eau potable et centres commerciaux; b) routes; c) réseaux de communication; et d) environnement. La pauvreté rurale est prédominante au Népal. Si l'on considère que l'insécurité alimentaire, l'inaccessibilité et le manque d'emplois sont des indicateurs de la pauvreté, la région de montagne est celle où la pauvreté est la plus grande, suivie par les collines et le *terai*. De même, il existe une disparité régionale en termes de niveau de développement et d'étendue de la pauvreté. Les régions situées dans l'extrême ouest et dans le centre ouest arrivent derrière les autres en ce qui concerne tous les indicateurs de développement socio-économique. Par ailleurs, le Népal est

¹ L'estimation de 40 pour cent faite par la Commission nationale de planification (NPC) en 1990 est basée sur le revenu nécessaire pour couvrir les besoins énergétiques minimums compte tenu des prix courants. L'estimation de la Banque mondiale de 71 pour cent pour la même année est basée sur un niveau de revenu répondant à une "définition internationalement acceptée de la pauvreté absolue". Michael Lipton de l'Institute of Development Studies (Sussex) définit les pauvres (estimation de 66 pour cent) comme ceux dont les dépenses alimentaires représentent 70 pour cent ou plus des dépenses totales du ménage.



confronté à l'un des taux d'urbanisation les plus élevés du monde, et la croissance désorganisée des zones urbaines y a également provoqué une augmentation rapide de la pauvreté. Selon les estimations de la Commission nationale de planification, 15 pour cent de la population urbaine vit au-dessous du seuil de pauvreté contre 45 pour cent dans les zones rurales. Les jeunes sans emploi, les enfants qui travaillent, les travailleurs sans qualifications sont classés parmi les citoyens pauvres.

6. La dimension cyclique de la pauvreté trouve son origine dans la structure des régimes fonciers et dans les diverses discriminations sociales et juridiques qui existent au Népal. La répartition des terres est très inégale. Plus de 50 pour cent des ménages possèdent seulement 6,6 pour cent de la totalité des terres cultivées. Les ressources en terre arable sont rares à la fois dans le *terai*, où l'exploitation moyenne dépasse à peine un hectare, et dans les régions de collines, où elle est inférieure à un hectare, et une forte pression s'exerce pour accroître les superficies cultivées, le plus souvent aux dépens d'une gestion durable des ressources naturelles. Ces petites exploitations ne suffisent pas à faire vivre une famille, notamment lorsqu'elles ne sont pas irriguées. Dans le *terai*, de nombreux ménages ne possèdent pas de terre (10 pour cent) ou sont des métayers (environ 40-50 pour cent). Le bas niveau des salaires et l'insécurité des régimes fonciers n'incitent guère à utiliser les ressources en terre de manière efficace. Le sous-emploi se situerait entre 45 et 65 pour cent, avec des taux plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines, dans les collines que dans le *terai*, et pour les femmes que pour les hommes. Compte tenu des taux de croissance démographique, qui se situent aux environs de 2,5 pour cent par an, l'agriculture ne peut offrir d'emplois que pendant quelques mois. Une équipe régionale chargée de la promotion de l'emploi en Asie a conclu qu'au Népal, un ouvrier agricole est employé, en moyenne, 55 jours par an dans la région des collines et 180 jours dans le *terai*. Les autres possibilités d'emploi sont très limitées, et cette situation économique désespérée pousse des centaines de milliers de Népalais à émigrer temporairement en Inde pour travailler comme ouvriers agricoles non qualifiés.
7. La dimension sociale contribuant à la structure cyclique de la pauvreté est liée à la situation des femmes et des autres groupes exploités. Les femmes constituent le groupe le plus désavantagé au regard de tous les indicateurs de développement socio-économique, comme l'espérance de vie, l'alphabétisation, l'état nutritionnel et la scolarisation. Près de 75 pour cent des travaux agricoles sont effectués par les femmes, qui doivent également assurer les tâches ménagères, rentrer le fourrage, faire la collecte de l'eau et des combustibles, et s'occuper des animaux. Les coutumes socioculturelles et religieuses imposent des contraintes très lourdes sur la vie quotidienne des femmes népalaises. Les ménages dirigés par des femmes sont généralement plus pauvres, car elles ne possèdent pas de terre ou très peu. Elles ont moins de possibilités et sont le groupe le plus vulnérable dans toutes les strates de la société. Cependant, il y a dans la société népalaise des disparités dues non seulement à la spécificité de chaque sexe mais également à des questions de caste, notamment dans les zones rurales. Plusieurs catégories de citoyens vivent dans un état de dégradation et de souffrance extrêmes, soit du fait de leur ethnie, de leur âge ou de leur sexe, soit parce qu'ils sont exploités directement. Par exemple, un pourcentage élevé des *Kamaiya* (personnes asservies) vivrait au-dessous du seuil de pauvreté.
8. Il est donc difficile de faire des estimations de la pauvreté et les définitions prenant en compte la spécificité d'une situation sont finalement plus pertinentes



lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté. Toutefois, compte tenu de l'ensemble des facteurs, les pauvres constituent près de la moitié de la population, soit huit à neuf millions de personnes, dont la plus grande partie tire ses moyens d'existence d'activités agricoles.

9. L'incidence répétée de catastrophes naturelles - inondations, sécheresses, glissements de terrain et tremblements de terre pour l'essentiel - accroît encore la vulnérabilité de la population. La mousson apporte des pluies torrentielles qui provoquent des glissements de terrain et des crues éclairs dans les collines centrales, et des inondations dans les plaines du *terai*. Les inondations et les glissements de terrain sont une menace grandissante pour le pays, car l'érosion naturelle dans l'Himalaya s'accélère du fait de l'action de l'homme. Le déboisement excessif et les cultures inconsidérées aggravent l'érosion des sols dans l'écosystème fragile des montagnes. Les inondations de 1984 et 1987 ont affecté la plus grande partie du *terai*. De même en 1993, les pluies les plus abondantes jamais enregistrées au Népal ont provoqué des inondations faisant 1 500 victimes et des dégâts évalués à cinq milliards de roupies. On estime qu'environ 12 000 glissements de terrain se produisent chaque année pendant la saison des pluies. Dans le même temps, le pays connaît des périodes de sécheresse qui affectent la vie des populations. La sécheresse prolongée de 1981/82 a fait des dégâts importants dans les cultures, ce qui s'est traduit par une baisse de 1,4 pour cent du produit intérieur brut (PIB). La sécheresse de 1994/95 a également eu des conséquences graves sur la production agricole. Souvent, cependant, l'absence des pluies de mousson, ou leur arrivée tardive, provoque une sécheresse partielle, qui compromet les principales récoltes et affecte la population.

Dimension sociale de la pauvreté

10. Outre les disponibilités alimentaires, pratiquement tous les autres indicateurs de bien-être social mettent l'accent sur la précarité de la situation des pauvres au Népal. Les indicateurs généraux de santé et d'assainissement sont en dessous de ceux d'autres pays en développement. Les femmes et les enfants sont particulièrement désavantagés. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde avec 8,5 pour mille naissances vivantes; le taux de mortalité infantile est de 98 pour mille naissances vivantes. Le Népal est l'un des très rares pays où l'espérance de vie à la naissance des femmes (57,1 ans) est inférieure à celle des hommes (57,6 ans); dans tous les groupes d'âge, les femmes sont moins nombreuses. Le taux de vaccination a considérablement augmenté chez les nourrissons, mais il reste faible chez les femmes. La prévalence des infections parasitaires pour l'ensemble de la population se situerait entre 86 et 91 pour cent. Environ la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition modérée à grave. Deux enfants sur trois (64 pour cent) présentent un retard de croissance, avec une prévalence plus grande dans les zones rurales. Les deux tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans sont associés à la malnutrition. Dans le groupe d'âge de six à 36 mois, un enfant sur deux présente une insuffisance pondérale. Environ 44 pour cent des mortalités infantiles sont dues à des maladies diarrhéiques; les affections respiratoires aiguës sont également responsables d'un pourcentage élevé des décès d'enfants. Une récente étude sur la situation mondiale des enfants confirme que la malnutrition résultant d'un accès inadéquat aux aliments est en augmentation chez les femmes et les enfants au Népal. Ainsi, en



matière de santé maternelle et infantile, le problème principal est le manque d'accès à la nourriture, même si les problèmes sanitaires restent préoccupants.

11. Le taux d'alphabétisation des adultes (plus de 15 ans) est faible: 27 pour cent (près de 40 pour cent chez les hommes et seulement environ 13 pour cent chez les femmes). Le nombre d'écoles a considérablement augmenté, mais le taux d'inscription dans le primaire reste bas, avec environ 64 pour cent. Le taux d'inscription dans le secondaire est de 30 pour cent environ. Le taux de fréquentation des filles est à peu près le tiers de celui des garçons (Rapport du PNUD de 1995 sur la coopération au développement). Les taux d'inscription dans les écoles primaires varient selon le lieu et le revenu: ils passent de 30 pour cent chez les ruraux pauvres dans le *terai* à 79 pour cent chez les citadins non-pauvres dans les collines. Ils sont également bas pour les enfants des communautés désavantagées. L'abandon et le redoublement scolaires sont des problèmes graves; les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école ou de redoubler une classe que les garçons. Moins de 30 pour cent de ceux qui s'inscrivent achèvent leurs études primaires. Plus de la moitié des enfants dans les écoles primaires sont trop jeunes ou, plus souvent, trop vieux pour leur classe. Les exigences conflictuelles des parents qui ont besoin d'aide pour les tâches ménagères ou agricoles, de même qu'une nutrition insuffisante et une santé précaire, sont responsables des taux élevés d'absentéisme et d'abandon scolaires.

La population cible

12. Compte tenu des caractéristiques et de la répartition des pauvres, l'aide alimentaire au développement devrait cibler les quatre groupes suivants:
 - a) ceux qui ne possèdent pas de terre ou qui n'ont qu'un simple lopin de terre, très souvent sans sécurité juridique. Ce groupe a le sentiment que sa pauvreté provient du fait qu'il n'a pas accès à la terre pour sa production vivrière personnelle et à un emploi régulier qui lui procurerait les revenus nécessaires à l'alimentation, à l'éducation des enfants et à l'épargne en cas d'urgence. On trouve un grand nombre de ces personnes dans le *terai*, mais leur nombre augmente également dans les collines.
 - b) Ceux qui possèdent trop peu de terre pour assurer une alimentation suffisante pendant toute l'année et qui doivent accroître leur revenu par des emplois rémunérés occasionnels. Un meilleur accès aux intrants améliorés afin d'augmenter la production vivrière, ainsi qu'une formation permettant d'accéder à des emplois rémunérés, amélioreraient sensiblement la situation de ce groupe.
 - c) Les petits exploitants dont les terres ne sont pas irriguées, vivant dans des zones où l'accès aux marchés et aux services est plus facile, mais dans un contexte de pression démographique et d'épuisement rapide des ressources naturelles. Ces ménages se trouvent pour la plupart à proximité des principales vallées.
 - d) Les personnes qui vivent dans des relations d'exploitation sociale, comme par exemple les métayers, les personnes asservies ou celles soumises à un travail obligatoire en raison des dettes contractées. Ce type de pauvreté se rencontre surtout dans le *terai*, mais il y a également des ménages endettés dans les collines.



13. La situation au regard de la pauvreté de chacun des quatre groupes doit être replacée dans une perspective dynamique dans laquelle l'augmentation de la population, l'épuisement des ressources, l'exode vers les zones urbaines et l'exploitation sociale aggravent encore la pauvreté. Les personnes à l'intérieur de chacun de ces groupes adoptent des stratégies diverses pour affronter les périodes de déficit alimentaire. Ces stratégies comprennent la vente des biens, l'augmentation des activités rémunérées, la mendicité ou l'aide apportée par la famille, le retrait des enfants de l'école et l'emprunt auprès de gens riches ou de la famille. Les métayers contractent d'autres emprunts auprès de leurs propriétaires dans les périodes difficiles et augmentent leur endettement, au point de se retrouver presque en état de servitude pour dettes. Des études montrent que, dans des situations semblables, les travailleurs rémunérés réduisent le nombre des repas, la qualité et la quantité des apports alimentaires, évitent toutes dépenses, font du travail supplémentaire, demandent l'aide de leur famille et de leurs amis, et dépendent de la charité.
14. Afin de sélectionner efficacement les groupes ciblés, il faut néanmoins utiliser toute une série d'indicateurs permettant de les classer. Il est important que le ciblage ne se limite pas au niveau d'une zone en général. Le ciblage doit fixer un ordre de priorité parmi les communautés dans une zone en utilisant des techniques participatives d'évaluation en milieu rural. Il doit également être fondé sur la communauté et apporter un appui aux groupes les plus nécessiteux de la communauté.
15. Outre le ciblage au niveau de la zone et de la communauté, des efforts spécifiques pour aborder les problèmes des femmes doivent être centrés sur la fixation de paramètres clairement établis permettant leur prise en compte. L'action en faveur des femmes doit se traduire par l'établissement d'objectifs réalisables dans toutes les sphères d'intervention. Les programmes futurs qui bénéficieront de l'appui du PAM doivent être systématiquement axés sur les femmes, quels que soient la zone ou le secteur d'appui. Il s'agira d'inclure: a) les femmes chefs de ménage ayant peu de possibilités d'accéder à d'autres sources de revenu - elles sont connues et identifiables dans toutes les communautés et du travail pourra leur être offert en priorité; b) les femmes membres d'un groupe travaillant pour lutter contre leur pauvreté et pour renforcer leur propre estime et leur autonomie; c) les femmes responsables de la gestion de l'environnement dans leur propre communauté - responsables des cultures vivrières sur leur lopin de terre, du fourrage pour les animaux, des matériaux utilisés comme combustibles et pour la construction, de la sauvegarde des ressources en eau, etc.; et d) les femmes qui aident les personnes employées à des activités de projet.

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

16. L'éradication de la pauvreté a toujours figuré dans les plans concernant le Népal. Toutefois, le gouvernement a clairement manifesté sa volonté de lutter contre la pauvreté et de relever les niveaux de vie avec la publication des "Programmes pour les besoins essentiels" dans le milieu des années 80. Avec le rétablissement de la démocratie au Népal en 1990, le huitième Plan quinquennal adopté par le gouvernement a donné la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté. Si



l'approche du huitième Plan en matière de lutte contre la pauvreté était rationnelle, sa mise en oeuvre ne l'a pas été. En conséquence, la croissance a touché certains secteurs, mais elle a diminué dans celui de l'agriculture, et le plan n'a pas réussi à répartir de façon équitable la croissance et ses bénéfices.

17. Peut-être plus que jamais, la lutte contre la pauvreté est un objectif déclaré du neuvième Plan quinquennal qui couvre la période 1997-2002. Dans une perspective de développement à long terme sur 20 ans, il fait de la lutte contre la pauvreté et de l'emploi les axes principaux de son action. Le plan a pour objectif de faire passer le taux de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté de 45 à 32,5 pour cent en investissant tous ses efforts de développement dans la lutte contre la pauvreté.
18. Les orientations fondamentales du neuvième Plan quinquennal pour lutter contre la pauvreté incluent:
 - a) une croissance économique collective par l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, la petite industrie et l'industrie familiale, le tourisme et le développement de l'infrastructure;
 - b) la création d'emplois grâce à l'investissement direct dans le développement de l'infrastructure et à la mobilisation du secteur privé;
 - c) la mise en valeur des ressources humaines: des programmes couvrant des secteurs comme l'éducation de base, l'éducation des adultes, la formation professionnelle, les soins de santé de base et primaires, la nutrition et l'eau potable viseront les pauvres;
 - d) un fonds de lutte contre la pauvreté sera créé et, grâce à la mobilisation sociale, les pauvres dans les zones rurales et urbaines seront organisés afin d'améliorer leurs conditions de vie; et
 - e) des programmes ciblés concerneront directement les zones reculées inaccessibles, les groupes tribaux, les communautés démunies et désavantagées, les ménages sans terre, les agriculteurs marginaux, les travailleurs asservis, et les chômeurs et les citoyens pauvres.
19. Le neuvième Plan quinquennal a également présenté les stratégies qui lui permettront de traduire dans les actes ces orientations fondamentales:
 - a) l'"emploi pour lutter contre la pauvreté" sera le thème central et les activités seront coordonnées par une Commission sur la lutte contre la pauvreté;
 - b) des programmes créateurs d'emplois à l'échelon du district et du village seront formulés et mis en oeuvre directement grâce à l'affectation de crédits de développement aux programmes destinés à lutter contre la pauvreté;
 - c) le Programme pour le développement des pauvres ruraux, le Programme de microcrédit destiné aux femmes rurales, la Grameen Bank et d'autres programmes ciblés seront dûment mis en oeuvre; les ONG seront invitées à intervenir dans les zones où l'incidence de la pauvreté est la plus forte;
 - d) en ce qui concerne les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté, le concept "une famille, un emploi" sera appliqué; des programmes "vivres-contre-travail" seront lancés dans les districts où l'infrastructure est insuffisante et où l'incidence de la pauvreté est élevée; et



- e) un système de suivi de la pauvreté sera mis en place afin de suivre et d'évaluer le programme de lutte contre la pauvreté, à l'échelon du village si nécessaire.
20. Le Plan de prospective agricole pour les 20 prochaines années est l'idée maîtresse du neuvième Plan quinquennal. La stratégie du plan est simple: accélérer suffisamment le taux de croissance agricole afin d'obtenir des effets multiplicateurs puissants sur la croissance de l'emploi, tant dans les secteurs agricoles que non-agricoles. Le plan a pour objectif de réduire l'incidence de la pauvreté à 20 pour cent d'ici 2010, contre les 49 pour cent enregistrés en 1996/97. Ce résultat serait atteint grâce au relèvement du taux de croissance annuel du PIB agricole par habitant de 0,5 pour cent (taux actuel) à trois pour cent en 2005/06. Le plan prévoit également une hausse de 42 pour cent de la production annuelle de céréales vivrières par habitant d'ici 2010. Les disponibilités vivrières par habitant passeraient de 270 à 426 kilogrammes par an en 20 ans, ce qui permettrait d'assurer l'autosuffisance de la production vivrière.
21. La stratégie concernant les zones de collines et de montagnes sera centrée sur les produits à valeur élevée. Elle doit toutefois être accompagnée de plusieurs autres priorités: routes rurales à viabilité permanente raccordées aux routes de district, amélioration de l'approvisionnement en eau, l'orientation immédiate de la recherche et de la vulgarisation vers l'amélioration des techniques concernant les produits à valeur élevée, et le suivi de l'évolution rapide des besoins requis pour appuyer efficacement le développement du secteur privé. La stratégie concernant le *terai* sera axée sur la production céréalière, et devra être accompagnée des mesures suivantes: irrigation permanente bien contrôlée, distribution d'engrais efficaces, routes rurales à viabilité permanente et électrification des zones rurales. La production agricole est du ressort du Ministère de l'agriculture qui intervient par l'intermédiaire de son réseau administratif de l'échelon départemental jusqu'au niveau local. L'Office des intrants agricoles et la Banque de développement agricole sont des organisations paraétatiques qui appuient l'action du gouvernement dans le domaine de la production vivrière.
22. L'achat et la distribution de vivres est l'une des stratégies adoptées par le gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire dans les zones reculées et à déficit vivrier. Les vivres sont fournis et distribués par l'Office népalais des produits alimentaires (NFC), un organisme public, et par des négociants et minotiers du secteur privé. Le NFC achète des céréales vivrières aux prix subventionnés annoncés par le gouvernement. La plupart des céréales vivrières achetées proviennent du *terai*, tandis que le pourcentage provenant des collines est négligeable. Des 75 districts que compte le Népal, le programme de distribution du NFC couvre 56 districts des montagnes et des collines, mais aucun des 19 districts du *terai*. Trente-huit des 56 districts des montagnes et des collines sont classés comme zones à bas revenu, éloignées et inaccessibles. En conséquence, le NFC fournit les céréales vivrières dans ces zones à un prix fortement subventionné, en octroyant des subsides pour le transport. Le gouvernement affecte chaque année 3,5 millions de dollars à la subvention des frais de transport (Programme de développement annuel 1997-98, Commission nationale de planification, 1997). Les ventes de céréales vivrières sont effectuées dans les districts des collines et des montagnes par les bureaux de terrain, les dépôts, les coopératives du NFC et par l'intermédiaire de négociants privés. Le volume de ces ventes varie entre 40 000 et 50 000 tonnes par an.



23. L'une des conséquences du programme élargi de déréglementation et d'ajustement structurel a été la dissolution du NFC, en accord avec le gouvernement. Il n'est pas douteux qu'une grande partie des avantages tirés des opérations du NFC sont allés à des catégories ne faisant pas partie des groupes cibles (comme par exemple des fonctionnaires et des représentants du gouvernement), et que le passage de la commercialisation des céréales vivrières au secteur privé se justifie pleinement. Toutefois, compte tenu du caractère montagneux du pays et de la répartition irrégulière des zones de peuplement dans les collines, les cas de dysfonctionnement du marché seront vraisemblablement nombreux. Il est peu probable que le secteur privé approvisionne toutes les zones, notamment au plus fort de l'hiver et des saisons pluvieuses. En conséquence, si les paramètres d'efficacité peuvent justifier la suppression du NFC, les dysfonctionnements du marché justifient pleinement également l'existence d'un organisme dont le rôle est d'approvisionner une population cible à des prix acceptables. Il faut peut-être que soit mis en place un nouvel organisme ou un NFC réorienté et réorganisé à cette fin. La politique du gouvernement aborde de façon implicite ce problème, puisqu'elle se propose, dans le document de présentation du neuvième Plan quinquennal, de maintenir des stocks régulateurs de céréales vivrières et d'autres produits essentiels pour faire face à des catastrophes naturelles.

EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS A CE JOUR PAR LE PAM

24. Les interventions du PAM au Népal couvrent trois domaines principaux. Premièrement, un effort soutenu est fait depuis près de 20 ans à l'appui de l'infrastructure rurale dans les zones reculées et à déficit vivrier. Deuxièmement, un effort semblable a été déployé pour l'alimentation des groupes vulnérables et, par la suite, recentré sur l'éducation primaire. Troisièmement, la question périodiquement posée des catastrophes d'origine naturelle ou autre, nécessitant des opérations d'urgence et des projets d'intervention prolongée de secours, a généralement créé un contexte favorable à une action plus durable et orientée vers le développement, et continue de mobiliser une attention et des ressources considérables. La nature du programme ne s'est pas profondément modifiée avec le temps, les opérations d'urgence et de relèvement continuant d'occuper une place importante.

Infrastructure rurale

25. L'appui du PAM en matière d'infrastructure rurale remonte à 1976 avec un programme vivres-contre-travail dont l'objectif était la remise en état, la construction et la rénovation des chemins et des pistes dans les zones pauvres et reculées des collines. Le projet en cours - Travaux d'infrastructure rurale communautaire - (Népal 5572.00) a pour objectif d'améliorer: a) l'accès aux vivres des familles rurales pauvres; b) l'infrastructure rurale communautaire dans les zones à déficit vivrier; et c) la capacité d'auto-assistance des communautés rurales. Les vivres sont utilisés pour mobiliser la participation des ruraux pauvres à l'édification d'infrastructures durables. Les travailleurs non qualifiés reçoivent une ration alimentaire familiale et une petite somme d'argent en échange du travail exécuté. Les projets d'infrastructure communautaire favorisant les femmes et gérés par elles se voient accorder une priorité particulière. Le projet fournit une



subvention en espèces pouvant aller jusqu'à 50 pour cent des frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM). Les articles non alimentaires, y compris les outils de construction et le matériel, sont mis à disposition par les donateurs par l'intermédiaire du PAM et grâce aux ressources de ce dernier. Dans sa phase actuelle, le projet prévoit de couvrir 45 districts sur cinq ans (1995/96 à 2000/01), pour un coût total pour le PAM d'environ 21,2 millions de dollars. Un total de 20 districts ont jusqu'ici été couverts par le projet, avec 471 sous-projets et interventions répartis de la façon suivante: 50 pour cent pour la remise en état et la construction de routes et de chemins ruraux; 20 pour cent pour des travaux de maîtrise de cours d'eau; 15 pour cent pour l'irrigation; 13 pour cent pour les étangs de pisciculture; et deux pour cent pour l'agroforesterie et des sous-projets similaires. Un aspect important des réalisations en cours est le financement de l'assistance technique fournie par l'Office allemand de coopération (GTZ) destinée au soutien institutionnel pour la planification et l'exécution des mesures à l'échelon local. Le projet vise à améliorer sensiblement les revenus de quelque 30 000 familles rurales pauvres, à la fois temporairement en offrant à chacune environ 100 jours de travail rémunérés par des vivres, et à plus long terme par l'édification d'infrastructures durables créatrices de revenus.

26. Il n'est guère douteux que les avantages procurés par les interventions en matière d'infrastructures matérielles, de routes, de maîtrise de cours d'eau, etc. assurent la sécurité alimentaire des bénéficiaires ciblés pendant une période déterminée et contribuent au développement à long terme du pays. De même il ne fait aucun doute que les principaux bénéficiaires des interventions appartiennent au groupe ciblé, le projet ayant mis en place une structure d'exécution basée sur la participation des bénéficiaires vivant dans la zone du projet. Cependant, hormis l'appui limité à la création de périmètres d'irrigation et d'étangs, il est difficile d'obtenir un impact durable sur les bénéficiaires directs. Il est également difficile d'étayer par des faits l'hypothèse implicite d'une croissance économique pour la zone et/ou pour les bénéficiaires. L'objectif à long terme de sécurité alimentaire durable n'est pas encore atteint, du fait surtout de l'absence de mécanismes soutenant directement la base de production de la population bénéficiaire. La dimension matérielle a prédominé jusqu'ici au détriment de la dimension économique qui tenterait d'optimiser l'impact général.
27. La promotion de l'autosuffisance par l'aide alimentaire suppose des objectifs complémentaires qui doivent non seulement offrir les moyens de briser le cycle de la pauvreté (par des vivres et/ou des espèces) mais également permettre aux pauvres d'accéder aux programmes de développement. De même, pour que la mise en place d'équipements communautaires (routes, ouvrages de maîtrise des cours d'eau) ait un impact ciblé et durable, les bénéficiaires doivent également avoir accès à un ensemble de services. Ces services comprennent la formation, l'accès aux moyens techniques, la mobilisation de l'épargne et l'accès au crédit, le développement personnel et social visant à la responsabilisation des femmes. Il est nécessaire d'abandonner l'approche unidimensionnelle qui a caractérisé les précédentes interventions de développement et d'opter pour une démarche plurisectorielle qui offrirait au PAM un créneau déterminant pour ses activités. En dépit des efforts marginaux de coordination, une approche sectorielle ou concentrée sur un aspect de l'environnement rural ne bénéficie pas de la synergie que peut créer une approche de développement régional intégré. Dans cette



perspective, il faut réorienter l'intervention du PAM dont l'élément principal ne doit plus être l'infrastructure, mais les ruraux pauvres, les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leur environnement productif et les mesures qui pourraient les aplanir. Dans le contexte du Népal, l'infrastructure rurale restera un élément essentiel pour le PAM, mais il devra mieux apprécier les autres difficultés auxquelles se heurte la couche la plus pauvre de la population et consentir davantage d'efforts pour tenter d'y remédier. Avec une approche de ce type l'impact sur les bénéficiaires sera vraisemblablement plus durable.

Alimentation scolaire

28. Les projets du PAM - Appui aux programmes visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé/nutrition et d'éducation (Népal 3718.00) et Aide aux écoles primaires (Népal 3718.01, qui deviendra opérationnel en avril 1998) attestent de l'évolution d'une action qui a commencé par une aide aux groupes vulnérables, avec "Alimentation des mères, des nouveau-nés et des enfants d'âge préscolaire" et s'est poursuivie par une aide dans le secteur de l'éducation. Axé exclusivement sur l'enseignement primaire, le projet No 3718.01 a pour objectifs immédiats d'encourager l'inscription scolaire et de réduire les abandons, d'augmenter la fréquentation scolaire régulière, notamment des filles, d'atténuer le stress alimentaire et d'accroître la capacité d'apprentissage, contribuant ainsi à réduire le nombre des redoublants. Ce projet couvre les districts qui présentent un déficit vivrier, ont un déficit important en matière d'éducation (notamment pour ce qui est des filles) et entrent déjà dans le cadre du projet de développement de l'éducation primaire de base (PEPB) financé par un ensemble de donateurs. Le projet, d'un coût total pour le PAM d'environ 15 millions de dollars, bénéficie à 250 000 élèves du primaire dans 12 districts pendant 52 mois. Il comprend également un volet santé prévoyant le déparasitage des élèves dans ces écoles, avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
29. L'impact du programme d'alimentation scolaire est important. Etant donné la dimension historique des programmes généraux d'alimentation scolaire, beaucoup pratiqués par le PAM dans le passé, l'évolution vers une approche ciblée avec des objectifs précis va dans le bon sens. Il semble que l'alimentation scolaire ait déjà permis d'améliorer et de stabiliser la fréquentation et les taux de fidélisation, mais il est trop tôt pour avoir des preuves formelles de l'effet de l'alimentation scolaire sur les inscriptions en général, ou sur celles des filles en particulier, ainsi que de la corrélation entre l'alimentation scolaire et la diminution du taux d'abandon. Un modeste affinage des objectifs du programme d'alimentation scolaire au regard de l'augmentation du taux général de fréquentation dans les zones rurales, et de celui des filles en particulier, peut permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés. Par exemple, la substitution des frais de scolarité par un montant équivalent de céréales vivrières aurait un effet incitatif et pourrait avoir un impact sur l'inscription des filles, notamment dans les zones éloignées et pauvres.

Opérations de secours et d'urgence

30. Depuis 1992, le PAM a fourni des rations alimentaires de base et d'appoint aux réfugiés recensés des districts de Jhapa et de Morang situés à l'est du Népal, dans le cadre de cinq opérations d'urgence successives et d'un projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés; ces opérations, qui concernent environ 90 000



réfugiés, ont été réalisées en collaboration avec le HCR et la Société de la Croix-Rouge népalaise (NRCS). Le coût total pour le PAM s'élève environ à 35,5 millions de dollars. Il inclut le suivi et l'appui logistique. En outre, le PAM a financé la construction d'entrepôts dans tous les camps de réfugiés et gère un entrepôt central abritant un stock régulateur de produits. La plupart des vivres sont achetés localement et livrés dans les camps.

31. Du fait de la fragilité de son environnement, le Népal est périodiquement exposé à toute une série de catastrophes naturelles. Inondations, sécheresse, tremblements de terre etc., provoquent des ravages qui se répercutent sur les moyens de subsistance de la population et nécessitent des secours d'urgence. En 1993, le PAM a fourni 10 800 tonnes de riz à 485 000 personnes victimes de la sécheresse dans 16 districts du *terai*. De même, en 1994, le PAM a approuvé une aide de 1,4 million de dollars au titre d'un don bilatéral du Gouvernement canadien - Opération bilatérale No 5584 de secours pour combattre la sécheresse avec l'aide du CIDA.
32. Les opérations en faveur des réfugiés sont en général liées au contexte politique. Néanmoins, après plusieurs opérations successives, il est temps d'évaluer si l'on a les moyens et s'il est nécessaire de continuer indéfiniment à couvrir l'ensemble des besoins de tous les réfugiés. Les réfugiés peuvent et doivent participer progressivement aux coûts de leur entretien, et une approche plus ciblée, qui pour autant ne modifierait pas leur statut, tout au moins tant que des solutions durables ne sont pas trouvées, se justifie pleinement. De plus, du fait de l'incidence répétée des calamités naturelles, il est très probable que l'aide de secours du PAM continuera d'être requise.

Conclusions

33. Les activités du PAM au Népal sont caractérisées par une approche à deux voies axée également sur les infrastructures matérielles et sur les interventions à l'appui de la mise en valeur des ressources humaines. Les interventions ont été exécutées de façon satisfaisante et - comme dans le cas du projet d'infrastructure rurale - ont également permis l'introduction de méthodes participatives qui ont élargi le champ d'application du projet. Les objectifs sont conformes aux priorités fixées alors par le gouvernement, mais l'absence d'impact clair et durable sur les bénéficiaires, même après des années d'efforts continus, appelle un réexamen des mécanismes et de la nature des interventions visant à atteindre ces objectifs.
34. **Activités complémentaires.** Le PAM s'est efforcé, dans la mesure du possible, de coordonner son aide avec les activités de développement des autres organisations des Nations Unies comme l'UNICEF, l'UNESCO et l'OMS. Les organismes comme le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP interviennent au Népal sur la base d'un cycle harmonisé de programmes sur cinq ans qui correspond au neuvième Plan quinquennal du gouvernement couvrant la période juillet 1997 - juillet 2002. Les activités du PAM, notamment l'aide aux écoles primaires, qui seront mises en oeuvre pendant la période 1998-2002, rentrent dans ce cycle de programmes. Compte tenu de la nouvelle modalité opérationnelle et des disponibilités de ressources du PAM, il semble tout à fait justifié de coordonner les activités du PAM afin qu'elles complètent celles d'autres organisations intervenant dans le même domaine. Les activités du PAM sont bien placées pour traiter



certains problèmes de développement auxquels sont confrontés les bénéficiaires ciblés, tandis que d'autres difficultés pourraient être traitées par d'autres organisations. L'effet de synergie d'une telle approche devrait être considérable; plusieurs options sont disponibles. Le SPIN, mis en oeuvre par le gouvernement avec l'appui de la FAO, est un programme particulièrement ciblé et axé sur la production, et il conviendrait parfaitement à une telle approche. La construction d'ouvrages d'irrigation et de pistes avec l'aide alimentaire du PAM compléterait l'appui que reçoivent les bénéficiaires en matière de vulgarisation et d'intrants, et permettrait d'avoir un impact global. Une autre option serait de compléter les efforts déployés par le FIDA dans son programme dans la région ouest du pays ainsi que les mesures de gestion des ressources naturelles mises en oeuvre par plusieurs organisations, notamment l'Agence danoise de développement international (DANIDA). Parmi les autres possibilités, on peut citer les grands programmes d'irrigation entrepris par la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale. Des activités complémentaires pourraient également être organisées dans le domaine de la santé, de la planification de la famille et de la nutrition avec d'autres organismes des Nations Unies, comme par exemple le FNUAP et l'UNICEF. Il convient de préciser que ce schéma de stratégie de pays a été préparé sur la base des conclusions et recommandations d'une mission FAO/PAM qui s'est rendue au Népal en novembre 1997.

35. **Répartition des allocations.** La construction de routes et de chemins occupe une place prépondérante dans les activités du PAM. Il est vraisemblable qu'il faudra poursuivre dans cette voie, mais on ne peut espérer avoir un impact durable sur les bénéficiaires si l'appui aux infrastructures matérielles (routes et chemins) ne s'accompagne pas d'une aide leur permettant de faire face aux contraintes de production. Il est en même temps trop tôt pour recommander de répartir les ressources entre la construction de routes et chemins et des activités contribuant directement à l'augmentation de la production, comme par exemple l'irrigation et les étangs de pisciculture. Toutefois, des efforts doivent être faits pour augmenter sensiblement l'allocation à ces activités qui devrait peut-être atteindre 50 pour cent.
36. La demande d'appui sera inévitablement source de conflits au niveau de l'allocation des ressources entre les deux principales catégories opérationnelles: les secteurs ayant un impact sur la production où l'infrastructure a joué un rôle primordial, et ceux ayant un impact sur la mise en valeur des ressources humaines, où la santé (assainissement, planification de la famille et éducation), a occupé une place tout aussi considérable. Traditionnellement, l'aide aux secteurs sociaux a été faible. Les interventions dans ces secteurs ont sensiblement augmenté, grâce surtout à l'appui des Nations Unies et des organismes d'aide bilatérale, mais les indicateurs de développement social restent toujours très mauvais. Un rééquilibrage des programmes appuyés par le PAM entre les secteurs matériels (productifs) et sociaux serait pleinement justifié et se traduirait par une hausse importante des ressources allouées aux secteurs sociaux.
37. **Dimension sexospécifique.** Compte tenu de la contribution des femmes tant dans les secteurs sociaux que matériels, il est recommandé, outre les interventions qui ciblent uniquement les femmes, comme dans le secteur de la santé, d'établir des paramètres explicites pour les femmes bénéficiaires d'autres interventions. Par exemple, dans le programme d'alimentation scolaire, au lieu d'un appui pour l'ensemble des élèves, il faut établir une corrélation précise entre l'objectif visant à augmenter le taux d'inscription des filles et l'alimentation scolaire. Il est donc



recommandé de lier l'alimentation scolaire à l'augmentation progressive de l'inscription des élèves filles selon un taux convenu et selon le district, par exemple cinq pour cent environ jusqu'à égalité des taux de participation entre garçons et filles. L'appartenance à des groupes spécifiquement désavantagés devrait également être un critère de sélection des élèves bénéficiaires. La conception spécifique des interventions doit tenir compte de paramètres concernant la participation des femmes. Dans les secteurs productifs, par exemple, l'appui à l'établissement de petits systèmes d'irrigation devrait cibler généralement les femmes exploitantes agricoles. Les interventions destinées à aider les femmes dans leur environnement de production doivent toutefois tenir compte de la charge de travail existante; la conception de ces interventions devrait procéder d'une approche participative permettant aux femmes de définir les domaines où cet appui aurait l'impact le plus grand.

38. **Approche participative.** Le programme actuel du PAM a mis en place un processus participatif remarquable qui mobilise les comités de développement de district (CDD) et les comités de développement villageois (CDV) ainsi que les communautés locales, pour établir la priorité des besoins. La représentation structurée des femmes dans ces organismes locaux est loin d'avoir atteint des niveaux souhaitables, mais des mesures permettant de garantir la réponse des femmes ont été formulées et mises en place. La création d'associations d'usagers et de gestionnaires pour l'exécution du programme est néanmoins confrontée au problème de la représentation insuffisante des femmes. On s'efforce actuellement de corriger ce déséquilibre. Cette approche doit être renforcée; la responsabilité de la mise en oeuvre du processus, actuellement appuyé par un financement d'assistance technique du GTZ, doit en fin de compte revenir aux CDD et aux CDV.
39. **Impact de l'aide alimentaire sur les marchés.** Sur un plan opérationnel, l'aide alimentaire n'a guère eu d'incidence sur les marchés et sur la production agricole car elle ne représente qu'une très faible part du marché global. L'achat sur place ou dans la région de la plupart des produits alimentaires a permis également d'obtenir un bon rapport coût-efficacité.
40. **Type de denrées alimentaires.** La rémunération sous forme de vivres au lieu d'espèces est un mécanisme d'autociblage qu'il faut maintenir. Des enquêtes ont montré que les femmes, notamment, préfèrent les paiements en vivres, et qu'il y a moins de risques de détournement. Cependant, la fourniture de riz fin sur l'ensemble du territoire se justifie difficilement lorsque la majorité des bénéficiaires (qui sont identifiés comme pauvres) consomment du riz grossier tandis que d'autres, selon les districts, consomment essentiellement du blé, du maïs ou du mil. Il est donc recommandé d'utiliser le riz grossier dans les programmes vivres-contre-travail. Par ailleurs, l'établissement d'une correspondance entre vivres et salaires se traduira vraisemblablement par une hausse des quantités de riz à fournir. Il faut laisser jouer ce mécanisme, car il permet d'augmenter en réalité la durée de l'aide apportée à la population en matière de sécurité alimentaire. En général, le riz fin sera toujours préféré aux autres céréales dans le régime alimentaire népalais, mais la fourniture de riz grossier peut réduire l'attrait du riz fin aux yeux de certaines communautés qui ne sont pas obligatoirement pauvres. Il faut également étudier les possibilités d'acheter sur place et de fournir du blé et du maïs dans les zones où ils constituent les denrées alimentaires de base.



41. **Suivi et évaluation.** La qualité du suivi et de l'évaluation dans les deux domaines d'activités en cours a été inégale. Le suivi des activités de développement des infrastructures a été efficace en ce qui concerne les intrants utilisés et les résultats obtenus. Toutefois, du fait de la place insuffisante réservée aux questions économiques, il s'est peu intéressé à l'impact global de ces activités. Le suivi du programme d'alimentation scolaire, insuffisant au départ, a été modifié et des améliorations sensibles ont été constatées. On reconnaît plus volontiers aujourd'hui, au sein du bureau de pays du PAM et parmi les organisations partenaires, tant dans le gouvernement qu'à l'extérieur, qu'un système efficace de suivi et d'évaluation est indispensable. Les mesures actuelles semblent redonner de la crédibilité dans ce domaine.

ORIENTATION FUTURE DE L'ASSISTANCE DU PAM

42. L'aide alimentaire du PAM restera explicitement ciblée sur les ruraux pauvres, les femmes, les enfants et les groupes désavantagés et socialement marginalisés. Compte tenu de la nouvelle modalité opérationnelle régissant les engagements et les allocations, l'aide du PAM au développement se fera à l'avenir dans le sens d'une approche-programme axée sur un thème. Les principes de base de cette approche sont décrits en annexe au présent document, suivant la méthode du cadre logique. Le bureau de pays pourra ainsi programmer et adapter ses activités avec une plus grande souplesse, chaque année, en fonction des ressources allouées à titre indicatif sur cinq ans.
43. Trois thèmes principaux sont proposés pour l'orientation future des activités du PAM, à savoir:

Thème 1: Lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire - la dimension productive

44. L'amélioration de la sécurité alimentaire de la population cible étant le principal objectif, les programmes du PAM devraient s'attacher à renforcer la base de production des petits exploitants en utilisant l'appui fourni actuellement pour renforcer l'infrastructure rurale. L'actuel projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire cadre bien dans ce thème et peut continuer à orienter ses activités sur la rénovation et la construction de routes et pistes villageoises, les ouvrages de maîtrise de cours d'eau, la création d'ouvrages d'irrigation et d'étangs, avec deux modifications mineures. En premier lieu, il faut augmenter progressivement la part de l'irrigation, des étangs et des autres travaux de développement qui participent directement à réduire les problèmes et/ou élargir la base de production des populations bénéficiaires. En second lieu, la construction de biens d'équipement, comme par exemple les routes rurales et les ouvrages de maîtrise des cours d'eau, doit se faire dans le contexte d'un programme existant qui aide également les bénéficiaires dans leur environnement productif.
45. Le cadre organisationnel d'exécution existant, mis en place par le Ministère du développement local, peut convenir pour l'une et l'autre approche. Toutefois, l'objectif étant d'accroître la production et les vivres, il faudrait établir également un lien opérationnel avec le Ministère de l'agriculture. La création d'équipements directement productifs, individuels ou de groupe, doit avoir deux objectifs: la



fourniture d'eau et d'intrants. En conséquence, l'utilisation de la formule vivres-contre-travail pour la construction de petits étangs et d'autres petits ouvrages de captage d'eau visant à récolter l'eau de pluie continuera d'être privilégiée pour accroître la production vivrière et apporter l'eau potable aux hommes et aux animaux. Compte tenu de la grave pénurie de semences de bonne qualité existant dans le pays, la création d'un réseau de producteurs de semences dans les zones reculées où il existe des routes et des pistes aurait un impact important sur la production. Dans cette perspective, un dispositif d'échange triangulaire pourrait être mis en place avec la Commission népalaise des intrants agricoles, le NFC et le PAM, selon une formule "vivres-contre-semences". Les semences provenant de la Commission népalaise des intrants agricoles seraient payées avec les céréales vivrières fournies par le PAM au NFC. Les semences seraient alors distribuées à un groupe de quelques agriculteurs qui seraient chargés de les multiplier et de les fournir à leur communauté.

46. Compte tenu de la nécessité de traiter l'ensemble des contraintes auxquelles doivent faire face les agriculteurs pauvres, les interventions du PAM devraient compléter les activités des autres organisations afin d'obtenir un impact optimal. Dans la mesure où l'objectif concernant les femmes et les pauvres est atteint, le PAM devrait faire en sorte que son aide complète d'autres activités en cours comme par exemple:
- a) le SPIN - le PAM pourrait apporter un appui à la construction et/ou à la remise en état de systèmes d'irrigation gérés par des agriculteurs dans les collines, et/ou de routes de desserte et de pistes pour compléter l'effort du programme visant à accroître la productivité; le PAM a démontré l'efficacité de son assistance, et son orientation sur les ruraux pauvres et les petits exploitants pourrait correspondre aux objectifs du développement par l'aide alimentaire;
 - b) Les programmes de gestion des ressources naturelles - avec l'appui de plusieurs organisations, la plus importante étant le DANIDA, la construction d'équipements communautaires, comme par exemple les routes et les pistes, entre parfaitement dans un cadre plus large de dispositifs de captage ou de gestion des ressources visant à accroître la productivité. L'intervention elle-même relèverait toujours du domaine du développement infrastructurel, mais elle serait intégrée dans un ensemble plus vaste de mesures de gestion des ressources entrant toutes dans le cadre de la gestion d'équipements communautaires.

Thème 2: Lutte contre la pauvreté et mise en valeur des ressources humaines - la dimension sociale

47. La situation désastreuse des enfants du Népal (comme le révèle l'enquête très récente de l'UNICEF) justifie la poursuite de l'action du PAM en faveur de l'éducation et, marginalement, de la santé, dans le cadre du projet d'alimentation scolaire. Les objectifs du projet pourraient être rapidement atteints moyennant de légères modifications à l'approche-programme, comportant l'introduction d'un mécanisme incitatif à la fois pour les écoles (demandant aux écoles de justifier d'une légère hausse de l'ensemble de l'effectif scolaire et du nombre de filles pour continuer à participer au projet) et pour les parents de filles d'âge scolaire (en fournissant l'équivalent des frais de scolarité en vivres).



48. Le taux particulièrement élevé de mortalité infantile et maternelle à la naissance, ainsi que les coutumes sociales, justifient une nouvelle intervention qui organiserait des groupes de futures mères, de mères allaitantes, et d'adolescentes, lesquels recevraient une formation dans divers domaines socio-économiques et sanitaires, incluant la santé génésique. Un programme de santé maternelle et infantile (SMI) destiné à lutter contre la mortalité et la morbidité prénatale, infantile et maternelle, aurait un impact notable sur le plan social et humain dans le pays. L'UNICEF et le FNUAP sont tous deux engagés dans des programmes actifs dans ce domaine. Pour la période 1997-2001, le programme mixte prévoit d'atteindre 80 pour cent des femmes désavantagées dans 67 districts, en augmentant leurs possibilités et leurs ressources, et en renforçant leurs aptitudes à créer une petite entreprise, avec pour résultat un rééquilibrage des prises de décisions entre les hommes et les femmes. L'appui du PAM serait axé sur la composante santé du programme: il fournirait des vivres aux jeunes mères et aux futures mères, non seulement pour les encourager à suivre une formation mais aussi pour qu'elles aient accès aux aliments pour nourrir leurs enfants (moins de cinq ans). Le programme fonctionnerait dans le cadre des structures existantes, y compris les dispensaires, ainsi que par l'intermédiaire d'ONG comme par exemple le Club des mères. Le programme prévoit de couvrir entre 15 000 et 30 000 groupes de femmes dans 67 districts. La nature de l'opération est telle que le PAM peut décider, en consultation avec l'UNICEF et le FNUAP, de la zone et de l'importance de ses interventions. Il faudrait établir des rapports avec le Ministère de la santé, mais ceux qui existent avec l'UNICEF et le FNUAP ainsi qu'avec d'autres ONG faciliteront considérablement les interventions.

Thème 3: Dispositifs de sécurité, opérations d'urgence et de secours

49. Du fait de l'incidence répétée de la sécheresse, des inondations et des glissements de terrain dans un environnement montagneux, des secours d'urgence seront inévitablement requis, pour lesquels le PAM devra trouver les ressources nécessaires au moment voulu. Le PAM a déjà été désigné comme l'organisme chef de file pour dispenser une série de cours de formation sur la préparation aux catastrophes naturelles, basés sur l'établissement de cartes de la vulnérabilité. Sur la question des projets d'intervention prolongée de secours, les discussions engagées avec le gouvernement semblent indiquer que celui-ci est disposé à accepter que les réfugiés mènent certaines activités rémunératrices, en attendant un règlement politique final. En coopération avec le HCR et le gouvernement, le PAM appuierait, grâce à ses ressources, la mise en valeur limitée de terres situées en bordure des camps existants afin de produire des cultures à valeur élevée, comme les légumes, que le HCR rachèterait aux réfugiés dans le cadre d'une opération génératrice de revenus. D'autres activités rémunératrices (comme le tissage de tapis), dont la production est destinée à être commercialisée en dehors de la zone, seraient également encouragées. Les réglementations limitant l'échange économique entre la population de réfugiés et le reste de la zone doivent être assouplies progressivement sans pour autant affecter le statut des réfugiés. Le PAM pourrait ainsi remplacer son aide alimentaire généralisée par une approche plus ciblée. L'appui aux réfugiés serait complété par un appui à la population hôte.



Répercussions au niveau des ressources

50. Une approche-programme des activités nécessite une adaptation des interventions aux ressources disponibles. Il est difficile d'estimer les ressources requises pour mener les opérations décrites, si ce n'est d'envisager des scénarios possibles. Excepté les besoins des IPR, la seule poursuite des projets actuels pendant cinq ans nécessiterait environ 123 000 tonnes de produits alimentaires (incluant 50 000 tonnes réservées pour les urgences). Tout élargissement du programme actuel à de nouvelles activités, comme par exemple celles "vivres-contre-semences" et, plus particulièrement, dans le domaine du développement social et de la mise en valeur des ressources humaines pour les activités SMI, nécessiterait un volume de ressources se situant entre 25 et 35 pour cent du volume actuel, étant admis que la valeur et le tonnage des vivres dépendraient de l'assortiment alimentaire effectif.

ELABORATION D'UN PROGRAMME DE PAYS

51. L'élaboration d'un programme de pays au regard des activités en cours doit se faire en coordination avec les autres partenaires de développement afin d'assurer que les interventions du PAM sont cohérentes avec l'appui apporté par d'autres organismes. Un appui plus substantiel aux activités d'infrastructure directement productive nécessiterait une évaluation attentive des questions techniques et des solutions à y apporter dans un cadre opérationnel. Il faudrait concevoir une approche organisationnelle permettant de résoudre ces questions techniques par le biais d'études préliminaires de faisabilité et de les intégrer dans l'évaluation des interventions de programmes. L'élaboration d'un programme de pays dans les nouvelles activités demanderait également que soient menées des études permettant de fixer la nature et l'échelle des opérations. Le programme de pays sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 1999.
52. Il n'y a pas, à ce jour, de Note de stratégie nationale (NSN). Toutefois, une fois le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) mis en place, le PAM pourra, pour des raisons d'harmonisation, soumettre au Conseil d'administration un nouveau programme de pays avant expiration de celui qui doit débiter en 1999.

RISQUES

53. Trois risques principaux pourraient affecter l'exécution de la stratégie proposée. Premièrement, la perte de stabilité politique - quatre gouvernements ont été formés depuis 1995 - a déjà eu un effet déstabilisant sur l'exécution des programmes de développement. La poursuite de cette tendance et du renouvellement administratif qui l'accompagne aurait un impact grave sur l'exécution des projets. Deuxièmement, les interventions et la modalité opérationnelle du PAM peuvent constituer un outil très efficace lorsqu'elles sont accompagnées d'un ensemble d'activités traitant les problèmes de production de la population bénéficiaire. La stratégie proposée ne prendra tout son sens que si une collaboration effective s'établit avec les autres partenaires de développement (institutions des Nations



Unies et organisations bilatérales). Si cette collaboration venait à manquer, l'impact des interventions serait gravement compromis. Troisièmement, la durabilité des investissements dans des infrastructures directement productives nécessite un meilleur suivi des questions techniques, assuré actuellement par le GTZ. Ces investissements seraient sérieusement compromis si l'assistance technique ne se poursuivait pas dans le programme révisé et dans les nouveaux programmes.





ANNEXE













CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>BUT</p> <p>Contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans le Népal rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs officiels à l'échelon du pays/district Statistiques/indicateurs de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau central de statistiques officielles Statistiques de l'ONU Méthodes participatives d'évaluation en milieu rural, enquêtes et entretiens semi-structurés 	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique et économique Coordination efficace entre les partenaires donateurs - FAO, FIDA, FNUAP, UNICEF, DANIDA
<p>FINALITÉ</p> <p>Plus grande sécurité et égalité des conditions de vie des familles participantes, notamment des femmes</p>	<p>a) % de hausse des ménages dont la sécurité alimentaire a augmenté (espèces et nature)</p> <p>b) % de hausse des ménages signalant une amélioration durable de la productivité agricole</p> <p>c) Participation active des femmes et membres de la caste inférieure aux prises de décisions et aux initiatives de développement</p> <p>d) Capacités/valeurs démontrées et perçues des institutions locales, des ONG/organisations communautaires</p>	<p>a) Entretiens; enquêtes sur les ménages. Entretiens semi-structurés; groupes représentatifs; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural (par exemple, classement selon la richesse)</p> <p>b) Enquêtes de terrain; entretiens semi-structurés; entretiens</p> <p>c) Observation; rapports de projet; groupes représentatifs; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural; entretiens semi-structurés</p> <p>d) Observation; rapports de projet; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural; entretiens semi-structurés; groupes représentatifs</p>	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> Politiques de soutien du gouvernement La structure sociale est prête à accepter des modifications progressives en faveur des femmes et des membres des castes inférieures <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Troubles politiques Catastrophes naturelles de grande ampleur Epidémies graves
<p>Résultat 1</p> <p>1. Sécurité alimentaire accrue: diversification et augmentation des sources de revenus</p>	<p>1a. Augmentation du nombre et de la valeur des sources (actives) de revenus des participants</p> <p>1b. Modifications des modes de consommation (comme indicateur témoin des revenus)</p> <p>1c. Modifications de la perception que les participants ont de leurs propres revenus</p>	<p>1a. Entretiens semi-structurés et enquêtes</p> <p>1b. Groupes représentatifs; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural (par exemple classement selon la richesse) et entretiens semi-structurés</p> <p>1c. Groupes représentatifs; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural et entretiens semi-structurés</p>	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune modification notable du schéma d'exode rural Amélioration de l'accès aux marchés Stabilité des conditions macro-économiques
<p>Résultat 2</p>			

CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
2. Accès accru à l'éducation pour les enfants ruraux et désavantagés	2a. Augmentation du nombre d'élèves dans les écoles 2b. Augmentation du nombre de filles dans les écoles 2c. Réduction du taux d'abandon des élèves	2a. Registres scolaires et enquêtes sur le terrain 2b. Registres scolaires et enquêtes sur le terrain 2c. Registres scolaires et enquêtes sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification notable de l'environnement matériel Stabilité du contexte politique
Résultat 3			
3. Amélioration des mesures SMI: réduction de la morbidité chez les femmes en âge de procréer, de la morbidité prénatale et chez les enfants de moins de cinq ans	3a. Modification de l'estimation de la prévalence des affections respiratoires aiguës chez les enfants de moins de cinq ans 3b. Modification des maladies diarrhéiques signalées chez les enfants de moins de cinq ans 3c. Couverture vaccinale "à jour" pour les enfants de 0 à deux ans 3d. Diminution de la gravité de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans 3e. Amélioration des habitudes de consommation alimentaire 3f. Augmentation (en %) de l'utilisation de méthodes d'accouchement dans des conditions de sécurité 3g. Amélioration de la nutrition des futures mères et des mères allaitantes 3h. Augmentation (en %) des taux d'utilisation de moyens contraceptifs	3a. Enquêtes; entretiens semi-structurés 3b. Entretiens semi-structurés (avec rétrospection de deux semaines); suivi communautaire 3c. Dossiers; enquêtes 3d. Enquêtes poids/taille/âge; enquêtes circonférence de la partie supérieure du bras 3e. Enquêtes (avec rétrospection de 24 heures); groupes représentatifs 3f. Entretiens semi-structurés; groupes représentatifs; suivi communautaire 3g. Entretiens semi-structurés; groupes représentatifs; suivi communautaire; enquêtes circonférence de la partie supérieure du bras 3h. Enquêtes; groupes représentatifs	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'engagement du gouvernement en matière de SMI persiste <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Epidémie ou sécheresse graves Problèmes graves dans le système d'approvisionnement empêchent une vaccination adéquate et le traitement des maladies diarrhéiques
Résultat 4			
4. Amélioration de la situation économique des réfugiés	4a. Augmentation du nombre de réfugiés participant à des entreprises rémunératrices actives 4b. Augmentation du nombre de réfugiés ne recevant plus de rations du PAM	4a. Registres de camps; entretiens semi-structurés et enquêtes 4b. Registres de camps; registres officiels	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> le gouvernement assouplit les mesures de restrictions concernant les réfugiés
Résultat 5			
5. Renforcement de la capacité à faire face aux catastrophes naturelles	1. Nombre/type de catastrophes naturelles nécessitant une aide	1. Rapports	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'intervention immédiate

CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
	2. Ampleur de l'aide fournie	2. Rapports de la Société de la Croix-Rouge népalaise	<ul style="list-style-type: none">• Capacité de collaboration étroite avec d'autres organisations

CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Résultat 1: Augmentation de la sécurité alimentaire: diversification et accroissement des sources de revenus</p> <p>Activités</p> <p>1. Répondre aux besoins de la communauté d'accès améliorés - construction de routes rurales et de pistes</p> <p>2. Accroître l'accès à de petits étangs localisés pour le développement de l'irrigation, à de petits réservoirs et barrages</p> <p>3. Accroître l'accès aux intrants et semences améliorés</p>	<p>1a. Mécanismes permettant de transformer les besoins de la communauté en action</p> <p>1b. Nombre de km de pistes et routes rurales à construire</p> <p>2c. Nombre et superficie des structures de retenue d'eau édifiées</p> <p>2d. Nombre d'associations d'usagers actives</p> <p>2e. Nombre de femmes bénéficiant directement de ces activités</p> <p>3. Nombre de ménages bénéficiant de semences améliorées</p>	<p>1a. Participation des CDV et des DDC à la planification des programmes; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural</p> <p>1b. Rapport d'organismes publics compétents; enquêtes sporadiques S&E</p> <p>2c. Rapports d'organismes compétents; enquêtes de suivi</p> <p>2d. Rapports d'organismes compétents; enquêtes de suivi; méthodes participatives d'évaluation en milieu rural afin de rendre compte de l'efficacité des groupes</p> <p>2e. Rapports reçus; enquêtes sporadiques; rapports</p> <p>3. Rapports d'organismes compétents; enquêtes spéciales; rapports</p>	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation des routes à l'intérieur de la zone couverte par les activités de développement rural d'autres organisations • Coordination efficace avec d'autres organisations: <ul style="list-style-type: none"> - FAO pour le Programme spécial de sécurité alimentaire au Népal - FIDA pour le Programme de lutte contre la pauvreté dans la région ouest - DANIDA pour les Projets de gestion des ressources naturelles
<p>Résultat 2: Accès amélioré à l'éducation pour les enfants ruraux et désavantagés</p> <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'alimentation scolaire supplémentaire aux écoles rurales répondant aux critères de sélection 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des inscriptions scolaires • Augmentation des inscriptions scolaires des filles • Diminution des taux d'abandon 	<ul style="list-style-type: none"> • Registres scolaires et enquêtes sur place 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de catastrophe naturelle • Pas de troubles politiques
<p>Résultat 3: Mesures SMI améliorées:</p>			

CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>diminution de la morbidité chez les femmes en âge de procréer, les enfants conçus et les enfants de moins de cinq ans</p> <p>Activités</p> <p>1. Soutien de la formation des volontaires de la communauté en matière de santé féminine et infantile et des travailleurs sanitaires des services publics (santé maternelle et infantile) et travailleurs sanitaires à l'échelon du village</p> <p>2. Examiner, déterminer et appuyer des services de santé traditionnelle (par exemple, accoucheuses qualifiées, etc.)</p> <p>3. Appuyer le renforcement des capacités dans les groupes et clubs de mères</p> <p>Résultat 4: Améliorer la situation économique de la population de réfugiés</p> <p>Activités</p> <p>1. Formation des réfugiés pour des activités rémunératrices</p> <p>2. Identification, évaluation et promotion d'activités améliorées et nouvelles créatrices de revenu</p> <p>3. Promotion de perspectives commerciales hors de la zone des réfugiés</p> <p>Résultat 5: Renforcement de la capacité à faire face aux catastrophes naturelles</p> <p>Activités</p>	<p>1. Nombre de personnel/travailleurs; qualité des informations et services fournis par personnel/travailleurs ayant reçu une formation</p> <p>2. Rapport de synthèse; formations des accoucheuses, Dharmi etc. Qualité des services</p> <p>3. Nombre de clubs et groupes de mères soutenus; nombre de groupes actifs dans la gestion de services de santé génésique</p> <p>1. Nombre de personnes formées - pourcentage de personnes formées dans de nouvelles compétences</p> <p>2. Augmentation des ménages participant à des activités créatrices de revenus - valeur/contribution perçues</p> <p>3. Nombre de groupes de réseau actifs</p>	<p>1. Rapports de formation; rapports d'observation; entretiens semi structurés avec les clients</p> <p>2. Rapports de synthèse; rapports de formation; groupes représentatifs/ entretiens semi-structurés avec les prestataires et les bénéficiaires de services</p> <p>3. Rapports de projet; groupes représentatifs</p> <p>1. Dossiers de projet, examens des dossiers de groupes</p> <p>2. Entretiens semi-structurés; discussion avec les groupes représentatifs</p> <p>3. Dossiers de projet; discussions avec les groupes représentatifs</p>	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le gouvernement continue d'appuyer les programmes SMI • UNICEF/FNUAP/OMS poursuivent leur appui <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration des services et de la logistique <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le gouvernement assouplit les règles et règlements en matière d'activités économiques des réfugiés • Collaboration efficace avec le HCR <p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement partiel ou inadéquat des restrictions • Réduction de l'appui du HCR

CADRE LOGIQUE POUR LES OPÉRATIONS DU PAM AU NÉPAL

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
1. Soutien de la capacité opérationnelle du PAM à faire face aux situations d'urgence 2. Fournir des stocks de réserve pour une intervention immédiate sans compromettre les activités planifiées dans d'autres domaines	1. Renforcement des capacités logistiques du PAM 2. Disponibilités de stocks de réserve	1. Dossiers des services de logistique et d'approvisionnement du PAM 2. Dossiers du PAM	Hypothèses: <ul style="list-style-type: none">• Capacité d'intervention en coopération avec la Société de la Croix-Rouge népalaise